À l'occasion de votre mariage,
Monsieur le Maire
Dominique POTAR
et son conseil municipal
vous adressent leurs meilleurs
vœux de bonheur.

BEZANNES
COMMUNE HUMAINE ET URBAINE

Charte de bon déroulement de la cérémonie

Votre mariage

à la mairie de

Bezannes

BEZANNES
COMMUNE HUMAINE ET URBAINE

Cette charte de bonne conduite s'adresse aux futurs époux et à leurs invités.
Elle comporte un certain nombre de règles, civilités et protocoles, afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité et le respect des règles de sécurité et de tranquillité des habitants de la commune, qui conviennent à cet événement important de la vie.

Accès Mairie et Stationnement

Le stationnement est possible devant la mairie, sur les places de stationnement prévues.
Les voitures appartenant au cortège pourront stationner sur le parking de la mairie, 1 rue Source de Muire, en fonction des places disponibles ou sur les parkings situés aux alentours de la mairie.

Déroulement de la cérémonie

1. Les mariés doivent impérativement arriver à l'heure. L'officier d'Etat civil célèbrera en priorité les cérémonies de mariage conformes à l'horaire enregistré initialement. Le cas échéant, le mariage arrivé en retard pourrait ne pas être célébré en fonction des contraintes municipales de l'Élu. Les mariés assumeront les conséquences du non-respect de ces dispositions.
2. La prise de photos et de films est autorisée dans la mairie.
3. Le déploiement de drapeaux est interdit dans la cour de la mairie, dans le hall d'accueil, sur le bâtiment de la mairie et dans la Salle des Mariages.
4. Le jet de petits cœurs en papier, de pétales de rose, de riz ou de tout autre projectile ne sont pas autorisés à l'extérieur de la mairie
5. Les mariés et leurs invités sont priés de quitter la mairie sitôt après la cérémonie pour ne pas gêner les cortèges suivants.
6. Les débordements, les cris excessifs et la musique sont interdits dans l'enceinte de la mairie par respect pour les autres cérémonies en cours.

Le Cortège

De manière générale :

- Le cortège des mariés s'engage à respecter le code de la route, à faire attention aux piétons et s'en tenir aux limitations de vitesse. L'obstruction à la circulation urbaine n'est pas autorisée pour le cortège.
- Tout débordement ou bruit excessif est interdit, notamment l'utilisation intempestive des quads et des motos.
- L'utilisation du klaxon en continu est interdite.
- Toute infraction au Code de la Route pourra être sanctionnée par la Police.

La signature de la charte

Les mariés s'engagent, par la signature de cette charte, à ce que la cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec la vie des habitants de Bezannes et de ses environs. Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

La commune de Bezannes vous souhaite une très belle cérémonie et beaucoup de bonheur.

Nom et prénom des futurs époux :_____
Date du mariage et heure prévue : ____/ ____/ ____ à ____h____

Signature des futurs mariés précédée de la mention « *Lu et approuvé* »